



L'Atelier Pêche Nature Fédéral itinérant propose de faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques aux pêcheurs de plus de 8 ans en assurant l'initiation ou le perfectionnement à une ou plusieurs techniques.

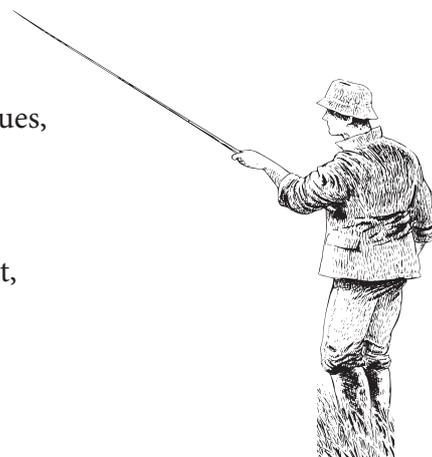
Plusieurs initiations à une technique de pêche spécifique sont proposées en différents lieux du département au cours d'une journée ou d'une demi-journée.

Plus d'informations sur les sites d'animation et les techniques concernées dans la rubrique Agenda du site de la Fédération

<https://www.peche02.fr/3585-agenda.htm>

La participation aux séances de l'APN doit permettre au pêcheur, à terme, d'être autonome, et de pratiquer son loisir en ayant un comportement fondé sur :

- le respect du poisson, dont la pêche résulte de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la connaissance des bases réglementaires du loisir pêche,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et de leur flore spécifiques,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers et de son environnement,
- la connaissance du rôle et des missions de leur AAPPMA.



Chaque séance est dispensée par un moniteur-guide de pêche professionnel, diplômé BPJEPS « pêche de loisir ».

